

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1911**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition d'un immeuble situé 5, rue de la Libération et appartenant à la copropriété 5, rue de la Libération AD 116

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1911**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 5, rue de la Libération et appartenant à la copropriété 5, rue de la Libération AD 116**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2000-5928 du 27 novembre 2000, le conseil de Communauté a validé le principe d'aménagement hydraulique du bassin versant du Ruisseau du Ravin sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

La Communauté urbaine de Lyon finance les acquisitions foncières nécessaires et préalables à la réalisation de barrages écrêteurs de crues.

Aux termes du compromis, la copropriété 5, rue de la Libération AD 116, représentée par la société d'administration et de gestion d'immeubles Rolin Bains, céderait l'immeuble ci-dessous désigné, moyennant la somme de 3 360 €, soit 15 € le mètre carré, conformément à l'estimation de France domaine du 10 septembre 2010.

Il s'agit d'une bande de terrain nu, d'une surface de 224 mètres carrés, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 116 de la section AD, d'une superficie de 224 mètres carrés ainsi que tous les droits attachés au demi lit du ruisseau, non cadastré, coulant le long de ladite parcelle ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 10 septembre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 3 360 €, de l'immeuble situé 5, rue de la Libération à Fontaines sur Saône et appartenant à la copropriété du 5, rue de la Libération AD 116, dans le cadre de la réalisation de barrages écrêteurs de crues.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1269, le 14 mars 2005 pour la somme de 8 026 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 811 - opération n° 1269, à hauteur de 3 360 € pour l'acquisition et de 600 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.